



BRETAGNE REUNIE
Comité Local de NANTES
12, place du Pilon
44000 NANTES
tél : 02 40 12 01 08
port : 06 64 33 91 21
bretagnereunie44@free.fr

MARIANNE

Monsieur Jean-François Kahn
32, rue René Boulanger
75484 PARIS cedex 10

Monsieur,

Afin de promouvoir le site du Val de Loire, vous avez participé le 27 septembre à une « rencontre » organisée par la région Centre et la région des Pays de la Loire ; étaient également présents François Asher, urbaniste - Annie Fourcault, historienne et Jean-Marc Ayrault, maire de Nantes.

Comme vous le savez l'UNESCO a inscrit, en 2000, le site du Val de Loire au patrimoine mondial dans le cadre de sa convention pour la protection du patrimoine **culturel et naturel**.

Par conséquent, l'UNESCO a respecté les limites territoriales historiques de l'Anjou et de la Bretagne du fait, entre autre, de l'implantation du château des Ducs de Bretagne au cœur de la ville de Nantes.

C'est aussi pour respecter les minorités nationales (termes juridiques européens) que l'UNESCO a procédé à ce découpage qui place les femmes et les hommes au centre de ces sites exceptionnels.

Néanmoins, notre association « *Bretagne Réunie* » s'inquiète de la présence du maire de Nantes à ce cycle de rencontres sachant que quelques acteurs politiques locaux s'affairent, par de telles promotions, à supprimer le caractère breton de la Loire-Atlantique.

Forts de notre dernière manifestation nantaise du 20 septembre réunissant 10.000 personnes, nous vous informons que nous n'accepterons jamais la dissolution de Loire-Atlantique dans un Val de Loire élargi.

Avec cette lettre vous trouverez un dossier factuel, gravé sur CD, intitulé « *Bretagne une région d'Europe-Partition imposée, assimilation forcée* » dont l'introduction repose sur un extrait du rapport de l'experte indépendante Mme MacDougall, mandatée par l'ONU, faisant part des discriminations françaises à l'égard de ses minorités nationales.

Espérant, grâce à ce dossier, enrichir votre réflexion sur le développement touristique et économique du Val de Loire, et restant à votre entière disposition,

Veillez croire Monsieur, à nos sincères salutations bretonnes.

Le secrétaire du Comité Local nantais
Paul LORET

- «**Bretagne Réunie**» milite pour la réunification des 5 départements bretons et est une association de loi 1901, indépendante de tout parti politique, qui rassemble des adhérents individuels et des associations, dans les cinq départements bretons et au-delà.

Notre association refuse toute utilisation de l'identité bretonne qui poursuivrait des objectifs xénophobes et d'exclusion.

- M. BAYROU s'est déclaré favorable à la réunification de la Bretagne, projet de l'association « *Bretagne Réunie* ».

- Notion de minorité nationale suivant le Conseil de l'Europe

*L'expression « **minorité nationale** » désigne un groupe de personnes dans un État qui :*

a. résident sur le territoire de cet État et en sont citoyens ;

b. entretiennent des liens anciens, solides et durables avec cet État ;

c. présentent des caractéristiques ethniques, culturelles, religieuses ou linguistiques spécifiques ;

d. sont suffisamment représentatives, tout en étant moins nombreuses que le reste de la population de cet État ou d'une région de cet État ;

e. sont animées de la volonté de préserver ensemble ce qui fait leur identité commune, notamment leur culture, leurs traditions, leur religion ou leur langue.

- Interdiction de discrimination : convention des droits de l'homme l'article n°14